

PLAN DE COURS

TITRE DES COURS : Stage en milieu clinique et Stage en milieu spécialisé

CODE DE COURS : 145-SE9-LG et 145-SF5-LG

TITRE ET CODE DU PROGRAMME : 145.A0 - Techniques de santé animale

DISCIPLINE : Santé animale

Enseignement régulier

Formation continue

Pondération : 0-10-3

Session et année : Hiver 2025

Préalable(s) ou cours associé(s) : Tous les cours de concentration

Pavillon : Aile nature

NOM DU OU DES ENSEIGNANTS	COORDONNÉES (local, téléphone, courriel)
D ^{re} Émilie Bergeron, m.v.	D-013, poste 2628, emilie.bergeron@clg.qc.ca
D ^{re} Annie Bessette, m.v.	D-101, poste 2370, annie.bessette@clg.qc.ca
D ^r Patrick Blanc, m.v.	D-101, poste xxxx patrick.blanc@clg.qc.ca
D ^{re} Johanne Charron, m.v.	D-013, poste 2623, johanne.charron@clg.qc.ca
D ^{re} Sophie Charron, m.v.	D-101, poste 2625, sophie.charron@clg.qc.ca
D ^{re} Mélanie Dionne, m.v.	D-202, poste 2876, melanie.dionne@clg.qc.ca
D ^{re} Pascale Dorais m.v.	D-202 pascale.dorais@clg.qc.ca
D ^{re} Catherine Loiselle, m.v.	D-202, poste 5542, catherine.loiselle@clg.qc.ca
D ^{re} Valérie Montpetit, m.v.	D-202 valerie.montpetit@clg.qc.ca
D ^r Yovan Morin, m.v.	D-101, poste 2789, yovan.morin@clg.qc.ca
D ^{re} Geneviève Plourde, m.v.	D-013, poste 2851, genevieve.plourde@clg.qc.ca
D ^{re} Carole Signori, m.v.	D-013, poste 2329, carole.signori@clg.qc.ca
D ^{re} Marie-Claude Poulin, m.v.	D-202, poste 2628, marie-claude.poulin@clg.qc.ca

Description du cours

L'étudiant du programme Techniques de santé animale effectue deux stages de cinq semaines chacun dont un en milieu spécialisé et l'autre en milieu clinique vétérinaire.

Le cours **Stage en milieu clinique** permet à l'étudiant de compléter sa formation technique relative à certaines fonctions de travail en clinique vétérinaire qui sont parfois difficiles à enseigner au Collège telles que l'assistance aux animaux agressifs, souffrants, anxieux ou contagieux, et ce, pour tous les animaux domestiques. L'étudiant doit seconder efficacement le médecin vétérinaire lors de la réalisation de plusieurs techniques vétérinaires spécialisées. Les chats et les chiens représentent les espèces animales visées par ce cours.

L'étudiant, de par la multitude de possibilités de stage en milieu clinique, se voit offrir une chance exceptionnelle d'orienter, à la hauteur de ses aspirations, sa vie professionnelle. En plus de certains apprentissages nouveaux, l'étudiant peut transférer ses connaissances et habiletés fondamentales acquises au sein du programme Techniques de santé animale.

Ce cours est responsable du développement final des compétences « Gérer de l'équipement et du matériel » (00QK), « Prodiguer des soins (nursing) » (00QN), « Fournir une assistance en radiologie » (00QW), « Fournir une assistance en chirurgie » (00QX), « Assurer des services à la clientèle » (00R1), « Prévenir la propagation des microorganismes et des parasites » (00R6), « Reconnaître des signes de pathologie » (00RA) ainsi que « Analyser les effets d'un médicament sur l'animal » (00RB).

Dans le cours **Stage en milieu spécialisé**, l'étudiant est appelé à découvrir des milieux autres que les cliniques vétérinaires. Les possibilités sont multiples : centres de recherche, refuges, centres d'urgence, domaine des grands animaux, zoos, refuges d'animaux sauvages, pour ne nommer que ceux-là. Le stage permet à l'étudiant d'explorer un domaine qui ne peut pas être enseigné au collège ou compléter la formation technique propre aux aspects du travail en recherche ou en urgence ou dans les grands animaux, qu'il est difficile d'aborder ou d'approfondir au Collège, et ce, tant en ce qui concerne les connaissances et les attitudes que les techniques.

Ce cours termine le développement des compétences « Prodiguer des soins (nursing) » (00QN), « Participer à une expérimentation animale » (00R2), « Prévenir la propagation des microorganismes et des parasites » (00R6), « Reconnaître des signes de pathologie » (00RA) ainsi que « Analyser les effets d'un médicament sur l'animal » (00RB).

1.1 STAGE EN MILIEU CLINIQUE

Étant donné qu'il s'agit d'un des cours porteurs de l'épreuve synthèse de programme, sera admissible à ce cours l'étudiant qui :

- aura réussi tous les cours de formation spécifique préalables au stage ;
- prévoit ne pas avoir plus de 4 cours, toutes composantes confondues (sauf les disciplines de 145 et 101, maths, biologie, chimie), à compléter après la session durant laquelle il est inscrit à l'activité de synthèse avec la restriction que ceux-ci ne comportent pas plus d'un cours manquant dans chacune des disciplines de formation générale (français, philosophie, anglais et éducation physique).

Compétences associées au cours

- Gérer de l'équipement et du matériel (00QK)
- Prodiguer des soins (nursing) (00QN)
- Fournir une assistance en radiologie (00QW)
- Fournir une assistance en chirurgie (00QX)
- Assurer des services à la clientèle (00R1)
- Prévenir la propagation des microorganismes et des parasites (00R6)
- Reconnaître des signes de pathologie (00RA)
- Analyser les effets d'un médicament sur l'animal (00RB)

Objectif d'intégration

L'objectif principal du stage est de rendre l'étudiant apte à seconder efficacement le médecin vétérinaire lors de certaines interventions courantes en clinique vétérinaire.

Objectifs d'apprentissage

Les tâches énumérées ci-dessous sont à titre indicatif et cette liste n'est pas exhaustive ; en effet, il revient au milieu de stage de faire participer l'étudiant au plus grand nombre d'interventions possibles pour le préparer adéquatement au marché du travail.

Réception

- Éduquer la clientèle sur les soins à donner aux animaux.
- Réaliser les entrées et les sorties de chirurgies des animaux.

Consultation

- Assister le vétérinaire lors des consultations.
- Préparer les vaccins ou d'autres médicaments.

Nursing

- Administrer des médicaments par toute voie.
- Donner des soins médicaux prescrits (pansements, bandages, hydrothérapie, etc.).
- Effectuer des soins d'hygiène (taille des griffes, bain, vidange des glandes anales, etc.).

- Apporter l'aide aux soins orthopédiques.
- Prendre des échantillons : sang, urine, selles, tumeurs, autres.
- Être en mesure de procéder à des soins dentaires.
- Prodiguer des soins aux animaux contagieux.
- Manipuler et restreindre adéquatement les animaux.
- Observer le comportement des animaux, raffiner ses techniques d'approche et de contention.
- Observer les signes cliniques démontrés et s'efforcer d'évaluer adéquatement le degré d'urgence.
- Établir des liens entre les signes cliniques et les maladies courantes, les effets d'une médication et la présence de douleur.
- Utiliser des méthodes efficaces pour prévenir la propagation des maladies.
- Aider à la rédaction des dossiers, formulaires et registres.

Chirurgie

- Préparer la salle de chirurgie, les instruments, l'appareil anesthésique et autre matériel divers.
- Préparer l'animal à la chirurgie (rasage, désinfection).
- Assister le vétérinaire pour l'anesthésie et la surveillance (monitoring).
- Assister le vétérinaire lors de la chirurgie.
- Surveiller l'animal et s'assurer de son bien-être dans la phase post-chirurgicale.
- Travailler selon les principes d'asepsie.

Stérilisation

- Stériliser les instruments et le matériel servant au nursing et à la chirurgie.

Radiologie

- Assister à la prise de radiographie standard et de contraste.

Laboratoire

- Réaliser des analyses de laboratoire à l'interne (selon le cas) :
 - Coprologie, Hématologie et biochimie, Analyse d'urine.

Gestion du matériel et de la pharmacie

- Faire l'inventaire, préparer et recevoir des commandes.
- Préparer les prescriptions autorisées par le vétérinaire.
- Procéder à l'entretien préventif et courant du matériel et des appareils utilisés en clinique vétérinaire.

1.2. STAGE EN MILIEU SPÉCIALISÉ

Il s'agit de l'autre cours porteur de l'épreuve synthèse de programme. Les mêmes conditions s'appliquent pour y être admissible.

Compétences associées au cours

- Prodiguer des soins (nursing) (00QN)
- Participer à une expérimentation animale (00R2)
- Prévenir la propagation des microorganismes et des parasites (00R6)
- Reconnaître des signes de pathologie (00RA)

Objectif d'intégration

L'objectif principal du stage est de s'intégrer à une équipe de travail dans un milieu autre qu'une clinique vétérinaire.

Objectifs d'apprentissage

Les tâches énumérées ci-dessous sont à titre indicatif et cette liste n'est pas exhaustive ; en effet, il revient au milieu de stage de faire participer l'étudiant au plus grand nombre d'interventions possibles pour le préparer adéquatement au marché du travail.

L'étudiant pourra être impliqué, tout dépendant du milieu de stage et selon le contexte, à différents niveaux d'intervention tels que :

- Travailler à l'application d'un protocole de recherche.
- Exécuter avec dextérité les techniques ayant trait à l'entretien, la manipulation et l'utilisation des animaux soumis à l'expérimentation.
- Prendre soin et veiller au bien-être des animaux dans l'animalerie.
- Appliquer des techniques acquises au Collège et pouvoir les transférer sur d'autres espèces animales
- Reconnaître les signes cliniques de l'inconfort et de la douleur chez les différentes espèces.
- Euthanasier un animal selon les critères humanitaires et constater le décès selon des signes bien précis.
- Prodiguer des soins médicaux prescrits.
- Préparer la dose d'un médicament et l'administrer par toute voie.
- Travailler selon les normes de la sécurité au travail.
- Manipuler les animaux de façon sécuritaire
- Assister efficacement un vétérinaire dans diverses situations cliniques ou chirurgicales.
- Prélever les échantillons aux fins d'analyse de laboratoire.
- Effectuer diverses techniques de laboratoire et d'imagerie.
- Contribuer au bien-être animal et à l'enrichissement du milieu.
- Observer le comportement des animaux, raffiner ses techniques d'approche et de contention.
- Aider à la rédaction des dossiers, formulaires et registres

2. Évaluations

Présentation des évaluations

Évaluations sommatives (nature)	Pondération
<i>Appréciation du stage</i>	50 %
<i>Bilan de stage</i>	50 %
	100 %

La description des documents relatifs à l'évaluation sera faite lors d'une rencontre préparatoire aux stages. (Voir le document : Annexe 1 - Épreuve synthèse de programme)

Évaluation de la qualité de la langue française

L'évaluation du français se fait en conformité avec la PIEA ainsi que les règles et procédures départementales d'évaluation des apprentissages qui en découlent.

La notation prévue pour la qualité du français écrit est de dix pour cent (10 %) et sera évaluée à l'intérieur des bilans de stage selon certains critères ; structure et ponctuation des phrases, orthographe et accords, vocabulaire et registre de langue (ex. langage familier) ainsi que la communication disciplinaire (ex. termes médicaux, langage scientifique)

3. Rôles et responsabilités du ou de la stagiaire

- Observer rigoureusement les règles déontologiques de la médecine vétérinaire (secret professionnel, etc.) en se conformant au code d'éthique présenté lors de la rencontre préparatoire.
- Entretenir harmonieusement les relations de travail.
- Respecter l'horaire et les règlements de l'entreprise ainsi que la philosophie du milieu du travail.
- Éviter de s'absenter lors de la tenue du stage.

4. Rôles et responsabilités des partenaires du milieu de travail

- Prendre connaissance de l'information portant sur le programme de Techniques de santé animale.
- Collaborer au besoin avec les professeurs et professeures responsables de stage.
- Planifier le travail du ou de la stagiaire selon les objectifs visés par le stage et ses capacités.
- Jumeler le ou la stagiaire avec un membre du personnel afin que son rendement soit satisfaisant et que les objectifs du stage soient atteints.
- Faciliter l'intégration du ou de la stagiaire dans l'entreprise (visite des locaux, explication des règlements...).
- Permettre aux professeurs et professeures responsables de stage de rencontrer le ou la stagiaire occasionnellement.

- Participer à l'évaluation du stagiaire en remplissant le document : « rapport global du coopérant » à la fin du stage. Permettre à l'étudiant de voir et comprendre ce document.

5. Démarche pédagogique

- La description des documents relatifs au déroulement des stages.
- Dans la mesure du possible, un minimum d'une rencontre, avec le professeur ou la professeure responsables de la supervision du stage de l'étudiant, doit être prévue sur les lieux du stage.
- La durée de chaque stage obligatoire est de 5 semaines, d'un minimum de 150 heures et d'un maximum de 200 heures (30 à 40 heures par semaine).
- Les dates des stages sont du
Lundi 24 février au vendredi 28 mars 2025
et du
Lundi 7 avril au vendredi 9 mai 2025
- L'horaire des stages sera établi par entente mutuelle entre l'employeur et le ou la stagiaire. Veillez noter que l'étudiant ne peut pas imposer son horaire, le coopérant a priorité sur ce point.

6. Bibliographie et exigences particulières

- Aucun ouvrage de référence n'est associé à ce cours.
- L'étudiant devra rencontrer les exigences particulières des endroits de stages qu'il fréquentera concernant, entre autres, le code vestimentaire de l'endroit, les vaccins et tests de santé exigés par l'établissement, etc.
- Les règles et procédures départementales s'appliquent durant les stages <https://clg.qc.ca/stage/ta> ainsi que la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) www.clg.qc.ca

7. Enseignantes et enseignants responsables

Voir les coordonnées sur la première page.

Pour tout problème ou toute question, contactez en premier lieu l'enseignant responsable de la supervision du stage de l'étudiant concerné.

L'étudiant peut contacter son enseignant superviseur via son adresse courriel, Colnet ou sa boîte vocale, selon les instructions laissées par ce dernier.

8. Dates de remise des bilans et autres documents

Pour le premier : 4 avril 2025	- Bilan de stage (une copie en format Word et une copie en format PDF selon la nomenclature suivante : « Stage1(ou2)PrénomNom.docx(ouPDF) »
Pour le deuxième : 16 mai 2025	- Journal de bord (format Word) « Journal(1ou2)PrénomNom.docx »
Perte de 5 points pour chaque document manquant	- Rapport global du coopérant - Convention de stage (s'il n'a pas été remis à l'enseignant lors de la visite)
Pénalité de retard :	10 % par jour

Annexe I - Épreuve synthèse de programme

Épreuve synthèse de programme

L'épreuve synthèse de programme se réalise à l'intérieur de deux cours porteurs. Ces cours porteurs se situent en fin de programme à la dernière session et ils sont garants de l'intégration et du transfert des apprentissages.

L'épreuve synthèse de programme occupe une portion significative à l'intérieur de ces cours. Elle permet à l'étudiant de démontrer comment il a atteint l'intégration de l'ensemble des compétences de son programme d'étude, tel que formulé dans le profil de sortie.

La réussite des cours porteurs atteste de la réussite de l'épreuve synthèse de programme.

Modalités d'administration

Les deux cours de stage de la sixième session du programme constituent le cadre de l'épreuve de synthèse.

Forme de l'épreuve synthèse

L'épreuve synthèse de programme comprend deux épreuves écrites (bilans de stage) qui reposent sur les deux stages que l'étudiant doit faire en sixième session.

Les deux bilans de stage seront rédigés à partir d'un journal de bord journalier. L'étudiant devra répondre à des questions préalablement établies telles que : Quels sont mes points forts et mes faiblesses ? Quelles sont les connaissances acquises pendant les stages ? Est-ce que le programme correspond aux attentes du milieu de travail ? Le milieu respecte-t-il une éthique professionnelle ?

Ce bilan devra être envoyé avec le rapport global du coopérant, environ cinq jours ouvrables après la fin du stage. Cet intervalle doit être respecté afin de permettre aux enseignants et enseignantes de corriger et de remettre les notes finales pour la date prévue.

CONDITIONS D'ADMISSION À L'ÉPREUVE SYNTHÈSE DE PROGRAMME

Sera admissible à l'épreuve synthèse l'étudiant qui :

- possède les préalables des cours porteurs, soit tous les cours des disciplines 101 (biologie), 145 (santé animale), 201 (mathématiques) et 202 (chimie) ;
- prévoit ne pas avoir plus de 4 cours de la formation générale (français, philosophie, anglais et éducation physique) à compléter après la session où il est inscrit à l'ÉSP (et pas plus d'un cours à compléter dans chacune de ces disciplines).

L'étudiant devra alors compléter les cours manquants dans un délai d'un an.

Encadrement des étudiants

Une rencontre d'information aura lieu en début de 6e session. Le but est de transmettre aux étudiants :

- les plans de cours et le présent document ;
- le mode d'évaluation de l'épreuve synthèse ;
- l'information sur le bilan de stage (partie écrite de l'épreuve synthèse) ;
- les critères d'évaluation du stage et du bilan de stage ;
- le code d'éthique ;
- la convention de stage.

Conditions de réussite

La réussite du ou des cours mentionnés plus haut (incluant l'épreuve synthèse) engendrera la réussite de l'épreuve synthèse de programme. Toutefois, cette mention de réussite ne sera inscrite au bulletin que lorsque l'étudiant aura réussi l'ensemble des exigences nécessaires à l'obtention du diplôme d'études collégiales.

Critères d'évaluation

Les épreuves écrites valent respectivement 50 % de chacun des deux cours porteurs.

Processus de révision des résultats

L'étudiant ou l'étudiante qui désire une révision de note fait une demande écrite adressée à son enseignant ou enseignante qui doit répondre par écrit dans les dix jours suivant la réception de la demande.

Dans le cas d'insatisfaction, l'étudiant ou l'étudiante peut soumettre par écrit son cas au coordonnateur ou à la coordonnatrice de département. Ce dernier ou cette dernière verra à former un comité de révision de note en conformité avec les règles convenues au collège. Ce comité est composé du coordonnateur, du professeur responsable du stage et d'un autre professeur.

MODALITÉS ET CONDITIONS DE REPRISE

En cas d'échec, le comité se penchera sur les modalités de reprise : l'étudiant pourrait devoir refaire selon le cas une partie ou l'ensemble des étapes liées à l'activité de synthèse.